



Amicale des Anciens Élèves
des Lycées de Sillac
et Charles Coulomb

360, route de Bordeaux
16022 ANGOULÊME CEDEX
Site web : <http://www.asimac.org/>

Bulletin annuel n°104
Février 2020

«NOM» «PRENOM»

«ADRESSE»

«CODE» «VILLE»

104^{ème} édition

Fidèle à notre rendez-vous annuel, nous vous présentons la 104^{ème} édition de notre bulletin sur double thème de la nouveauté et du recyclage.

Notre premier exemple est celui de notre statut qui a été entièrement reformaté et que nous allons soumettre à votre approbation lors de notre prochaine assemblée.

Le deuxième exemple est celui du thème choisi pour notre conférence annuelle « *Du plastique au carton ...* » qui est dans l'air du temps et qui donne un air de revanche pour notre Région qui se réjouit de voir le papier et le carton venir remplacer ce plastique dont on cherche, de plus en plus, à se débarrasser.

Merci encore pour votre soutien et bien sûr, comme chaque année, nous comptons sur vous et votre fidélité.

Venez nombreux à notre rendez-vous annuel, le **dimanche 8 mars** à partir de 10 h 15, au restaurant du « **Domaine de Veuze** » (à l'ancienne papeterie), allée de Veuze - 16600 MAGNAC SUR TOUVRE.

Comme d'habitude, ce bulletin est disponible en version numérique sur notre site internet "[asimac.org](http://www.asimac.org)"

Dans ce numéro :

L'Édito du président	2
Le Compte-rendu de l'AG 2019.....	2
Le nouveau statut de l'Amicale.....	4
Un ami nous a quitté.....	6
La traditionnelle galette des rois.....	7
Curiosité	7
Sortie annuelle : Le karst de La Braconne	8
Les portes ouvertes.....	9
Bulletin de réservation.....	10



<http://etab.ac-poitiers.fr/lp-sillac/>



www.lyceecharlescoulomb.fr



François LALUT
Lycée Charles Coulomb
1997—1999
PDG du groupe CITF

L'Édito du Président ...

Chères Anciennes ... et chers Anciens,

J'ai le plaisir de vous présenter, accompagné par l'ensemble des membres du bureau, tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année 2020.

En 2019, comme depuis la création de l'Association, nous nous sommes réunis assidument tous les mois. Je remercie les proviseurs des deux lycées qui nous permettent de participer au conseil d'administration des établissements et nous reçoivent dans leurs locaux tous les deuxièmes jeudis du mois à partir de 20h30 où tous les membres de l'association sont les bienvenus.

Vous trouverez dans ce bulletin le résumé des nombreuses actions menées cette année 2019 riche en émotion et je tiens à remercier tous les rédacteurs pour leurs articles.

L'assemblée générale du dimanche 8 mars 2020 aura lieu au restaurant « **Le Domaine de Veuze** », allée de Veuze - 16600 MAGNAC SUR TOUVRE, à l'ancienne papeterie.

En préambule à cette assemblée générale nous avons souhaité faire un tour d'horizon sur l'univers de l'emballage et de ses transformations. Le thème choisi sera « *Du plastique au carton ...* » qui revient au premier plan de l'actualité au quotidien. Cette année, j'ai également décidé, avec l'accord du bureau, que la recette de la traditionnelle pesée du jambon participerait au financement du déplacement, à Belgrade, des jeunes de Charles Coulomb qui vont participer à l'ICYS. Amicalement,

François LALUT

« Une des valeurs de L'ASIMAC est de favoriser le contact et les échanges entre les générations, de transmettre les expériences des anciens aux nouveaux élèves de nos deux lycées. »

Ambiance

C'est à L'Isle d'Espagnac, au « **Vieux Logis** », le traiteur bien connu, que Lionel Louis, l'organisateur de la journée, a jeté son dévolu.

Choix judicieux car la salle avait été magnifiquement décorée par Catherine et la nourriture a été particulièrement appréciée par tous nos anciens qui étaient à peine remis de la magnifique prestation réalisée, en préambule, par notre président sur l'histoire du vin.

La pesée du traditionnel jambon de la société DOYEN et remporté, cette année, par Michèle a clôturé cette journée qui restera mémorable.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 mars

Lors de notre dernière réunion de novembre 2019 à Sillac, j'avais oublié la clé, clé qui nous permet d'entrer dans le local. Heureusement, le nouvel agent comptable nous a ouvert mais, il fallut partir plus tôt, ronde du concierge oblige ...

Organisateur de formation tout au long de ma vie, les stages se déroulaient dans des salles, des amphithéâtres, des laboratoires, des ateliers, des espaces qui pouvaient permettre l'évolution d'une carrière, d'une vie du stagiaire.

Ces actions furent souvent contrariées dès les premiers instants, pourtant décisifs, par l'oubli de la clé mais, il était bien vite rattrapé par la qualité et le professionnalisme de l'intervenant. J'en avais déduit que : « la formation était un problème de clé ». Clé de voûte de notre vie ; Clé de voiture pour nos déplacements ; Clé de maison pour notre confort et contre les cambriolages ; Clé à sardines pour nos repas ; Clé de sol pour une bonne harmonie ; Clé à œil, à molette, à pipe, à ergot, à douilles et Clé dynamométrique pour le maintien du couple, la Clé est un outil indispensable mais malicieux ... car, combien de fois par jour, vous dites : « *mais où sont les clés, où as-tu mis les clés ?* »

Mais pourquoi ce laïus pour le compte rendu de l'A.G. ?

Et bien tout simplement, parce les membres du bureau, présents de bonne heure en ce dimanche matin pour la mise en place de la salle, durent attendre la clé, le restaurateur l'ayant oubliée Une fois trouvée, c'est donc avec rapidité et application que la salle fut installée : tables, chaises vidéo pour la conférence, exposition photos des anciens, bouquet de mimosas, et surtout café et viennoiserie qui furent prêts pour accueillir les premiers arrivants. C'est l'heure de la conférence, chacun doit prendre place derrière le vidéoprojecteur.

De la vigne au vin, tout y est passé. Pendant 1h30, appuyé par un diaporama attractif et clair, François Lalut, notre conférencier de ce jour, nous fit découvrir de manière exhaustive tous les aspects du vin.

La géologie, l'ensoleillement, la température, l'hygrométrie, de l'antiquité à aujourd'hui, sous toutes les latitudes, il y a eu et il y a du vin. Et c'est bien sur ce point-là que notre intervenant voulait attirer notre attention.

Tous les pays ont leur production, tous les vins ont leur spécificité et à l'aide d'une carte, nous avons fait le tour du monde. Mais, pas de liquide sans contenant et là aussi, nous avons voyagé à travers les temps : des récipients en pierre, en terre, en céramique, en bois, en métal, en verre, en béton, en plastique, nous en avons vu de toutes les formes et de toutes les couleurs...

L'assemblée générale 2019 (suite)



Une assemblée épicurienne. On déguste et on compare ...

Plus précisément, François nous a présenté la fabrication moderne d'un tonneau en bois et nous avons cru comprendre que CITF avait conçu et réalisé une machine pour une réalisation plus rapide et plus aisée de celui-ci dans la région de Cognac ...

Enfin, une explication mathématique/physico/chimique de l'excellent et précieux orateur, nous fit comprendre l'importance du verre à dégustation ... suivant sa température, sa hauteur, sa forme, son volume, le même vin ne dégagera pas les mêmes arômes... À cet instant nous n'en pouvons plus, les papilles sont excitées et pourtant, après les applaudissements mérités, le Président nous demande de rester en place pour l'assemblée générale qui, dit-il, sera brève.

Flavien Delège, absent excusé de dernière minute, c'est Claude Fouillat qui prend sa place au côté du trésorier Raymond Granet et du Président François Lalut qui ouvre l'ASSEMBLÉE.

Le Président remercie les participants, ainsi que les membres du bureau qui, quoique vieillissants, sont toujours présents et dynamiques. Le secrétaire fait part de l'activité annuelle à savoir : réunions mensuelles, relations avec les proviseurs, participation active au C.A. des lycées, présence aux jurys d'examens, présence aux portes ouvertes, accompagnement aux visites d'usine. Il fait part de la sortie d'été qui aura lieu le 14 juin sur le thème : « *Le karst de la Braconne* ».

Le trésorier déroule et commente avec précision les chiffres 2018/2019. Malgré une lente érosion, le compte est bon. La cotisation est maintenue à 18 €. Les 3 rapports sont votés à l'unanimité.

Il est abordé les questions suivantes :

- Statut de l'Association qui doit être dépoussiéré et mis au goût du jour. Jean Turpault en prend l'initiative.
- Nombre de personnes inscrites sur la liste du conseil d'administration. Il est décidé que ces deux points seront mis à l'ordre du jour pour vote à l'A.G. de 2020.

L'assemblée générale est clôturée par le Président conférencier qui nous convie à une mise en pratique des explications fournies à la conférence.

Le bar est assailli. Est-ce que chacun applique les consignes ? En tous cas, on déguste, on boit des vins de France peu connus, des vins de Californie, d'Australie, de Chine, d'Espagne, d'Afrique ... on compare, on échange dans un moment de convivialité qui restera ancré en notre mémoire.

Merci à toi, Président.

La table est mise, on y passe. Un excellent repas, dont le menu a été concocté par Lionel, nous est très agréablement servi.

Une surprise peu commune nous attend pendant le repas. Raymond Granet avait invité son ami Félix Labetoule avec son accordéon traditionnel, et c'est sur des airs enchanteurs, que cette « journée des Anciens », qui fera date, se termine dans la bonne humeur.

Claude Fouillat.



Comme d'habitude, Michèle reste la meilleure !

Les nouveaux statuts de l'ASIMAC

Lors d'une des premières réunions de bureau de 2019, le président François Lalut a décidé de revisiter nos statuts. Bien lui en prit ! Après contact avec la Préfecture, dépositaire du texte officiel, nous avons constaté que celui-ci n'était plus conforme aux directives de la sacro-sainte loi 1901 régissant les associations. Nous avons des excuses car notre amicale a été créée 6 ans avant, en 1895 ! Voici, en résumé, l'historique de notre règlement :

- Le premier dépôt, en Préfecture, de statuts de l'amicale date du 28 janvier 1924 sous le nom de « *Association Amicale des Anciens Élèves de l'École professionnelle d'Angoulême* ».
- La version complète, toujours d'actualité, date de 1949.
- Plusieurs articles ont été modifiés en 1953 dont l'intitulé qui devient « *Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Professionnelle d'Angoulême Sillac* », sans toutefois rafraichir l'ensemble du texte.
- L'intitulé de l'Association a été, une nouvelle fois, modifié en 1984 pour devenir l'ASIMAC.
- Le siège social a été transféré à de multiples reprises, le dernier (vers le Lycée de Sillac) date de 1990.

Voici le projet de texte que nous soumettrons au vote lors de notre Assemblée Générale du 8 mars :

ARTICLE PREMIER : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et par le décret du 16 août 1901 ayant pour titre « **Association Amicale des Anciens Élèves des Lycées de Sillac et Charles Coulomb** » abrégée en « **ASIMAC** » qui regroupe les anciens élèves de ces deux lycées.

ARTICLE 2 – OBJET :

Cette Association a pour objet d'établir entre tous ses membres des relations amicales ; de relier successivement les promotions nouvelles aux promotions antérieures en utilisant des réseaux professionnels ; d'utiliser les rapports ainsi créés au profit des deux lycées, de leurs adhérents et d'aider ainsi, à la promotion de ces deux établissements et de leurs formations.

ARTICLE 3 – SIÈGE SOCIAL :

Le siège social de cette Association est le « **Lycée des Métiers du Bâtiment de Sillac** », dont l'adresse postale est : **360, Route de Bordeaux, 16022 Angoulême Cedex.**

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du Bureau.

ARTICLE 4 – DURÉE :

La durée de l'Association est illimitée.

ARTICLE 5 – COMPOSITION :

L'Association se compose de :

Membres d'honneur :

Les membres d'honneur sont les anciens présidents de l'Association et les directeurs ou proviseurs en titre des deux lycées. Le Bureau peut décider, à la majorité, d'admettre toute autre personne qu'il juge digne de figurer dans cette liste.

Membres bienfaiteurs :

Est membre bienfaiteur toute personne (ou entreprise) qui fait un don significatif à l'Association de manière désintéressée. Ce don peut être utilisé suivant le désir du donateur ou bien son emploi sera décidé par les membres du Bureau en respectant les règlements et textes de loi en vigueur et fera l'objet d'un compte-rendu à l'Assemblée Générale ordinaire.

Membres sympathisants et adhérents :

Sont membres sympathisants, les anciens élèves des deux lycées qui en font la demande soit : a
Oralement à l'un des membres du Bureau,
Par écrit au Président en titre ou,
Via le site web de l'Association.

Sont membres adhérents, ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation. Ils ont droit à tous les avantages assurés par l'Association en échange du paiement régulier de leur contribution.

ARTICLE 6 – COTISATIONS :

Une cotisation annuelle est exigible pour les différents membres. Son montant est fixé ou modifié par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

Les membres bienfaiteurs sont dispensés de cette cotisation.

ARTICLE 7 – RADIATIONS :

La qualité de membre se perd par :

La démission ;

Le décès ;

La radiation prononcée par le Bureau pour motif grave.

Sont radiés d'office de la liste membres adhérents ceux qui n'ont pas acquitté deux cotisations annuelles successives sauf en cas de force majeure dûment constaté par le Bureau. Ils réintégreront leur qualité dès un nouveau règlement constaté.

ARTICLE 8 – RESSOURCES :

Les ressources de l'Association comprennent :

Le montant des cotisations ;

Les intérêts des sommes placées ;

Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur comme les dons, legs, etc.

L'excédent éventuel des recettes sur les dépenses peut être versé à un fonds spécial dit fonds de réserve.

ARTICLE 9 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'Association, à quelque titre qu'ils soient.
 - Elle se réunit au moins une fois chaque année.
 - Les membres de l'Association sont convoqués par l'intermédiaire du bulletin annuel ou par mail. L'ordre du jour y figure.
 - Le Président, assisté par le Secrétaire et les membres du Bureau, préside cette Assemblée Générale et expose la situation morale et l'activité de l'Association.
 - Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) à l'approbation de l'Assemblée.
 - L'Assemblée Générale fixe le montant des cotisations annuelles à verser par les différentes catégories de membres.
 - Sur demande des membres présents ou par demande faite préalablement par écrit au Président, des points non-inscrits à l'ordre du jour peuvent être abordés.
 - Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres adhérents présents ou ceux qui sont représentés à l'aide d'un mandat écrit. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante. Ces décisions s'imposent alors à tous les membres, y compris ceux qui sont absents.
- Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du Bureau. Les pouvoirs du nouveau Bureau commencent aussitôt après cette Assemblée Générale.

ARTICLE 10 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

Sur la demande de la moitié plus un des membres ou par décision du Bureau, le Président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire, uniquement pour la modification des statuts, pour des causes jugées importantes pour la vie de l'Association ou pour sa dissolution.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'Assemblée Générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, la voix du Président est prépondérante en cas d'égalité.

ARTICLE 11 – ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION :

L'Association est dirigée par un « **Bureau** » d'un minimum des trois personnes, élus parmi les membres adhérents pour trois années, par l'Assemblée Générale. Ses membres sont rééligibles. En cas de vacance d'un de ses membres, le Bureau peut pourvoir provisoirement à son remplacement. Il sera procédé à son remplacement définitif lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Le Bureau se réunit régulièrement suivant un calendrier mis à jour chaque année et consultable sur le site web de l'Association. Tout membre du Bureau qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 12 – LE BUREAU :

Le Bureau élit, au minimum, parmi ses membres :

- 1) Un(e) Président(e) ;
- 2) Un(e) Secrétaire ;
- 3) Un(e) Trésorier(e) ;

Le Bureau fait vivre l'Association et prend toutes les décisions qu'il juge utile pour le bien de celle-ci et, à travers lui, de ses adhérents. Il est garant de l'éthique de l'Association.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Le Bureau établit les comptes de recettes et dépenses qu'il doit soumettre chaque année à l'Assemblée Générale ordinaire.

Il réalise et adresse, à chacun des membres, les bulletins annuels et fait vivre le site web de l'Association.

Le compte rendu des réunions est effectué par le secrétaire de séance.

ARTICLE 13 – INDEMNITÉS :

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Bureau, sont non rémunérées. Seuls les frais occasionnés pour l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier soumis à l'Assemblée Générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements éventuels de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE 14 – DISSOLUTION :

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 10, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif conformément aux décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'Association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

ARTICLE 15 – LIBÉRALITÉS :

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 9, sont adressés chaque année à M. le Préfet de la Charente.

L'Association s'engage à présenter ses registres et ses pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des fonds qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses locaux par les représentants de ces autorités compétentes et à leur rendre compte de leur fonctionnement.

Un ami nous a quitté ...

C'est à la fin de l'année dernière que nous avons appris la terrible nouvelle, le brutal décès de notre camarade, Christophe Jean, que nous côtoyions régulièrement au sein de notre association et dans la vie professionnelle.

Christophe était rentré en 1983 au lycée Charles Coulomb pour en sortir en 1986, titulaire d'un bac E. Après un parcours réussi à L'ITII de Châtelleraut, il a fait une brillante carrière professionnelle passant même par la création de sa propre entreprise.

Disparaître dans la force de l'âge et sans signe avant-coureur reste une terrible épreuve pour tous ceux qui vivaient ou travaillaient avec lui. Nous pensons tout naturellement à sa famille et ses collègues à qui nous adressons notre profonde sympathie.

À titre d'hommage, nous nous permettons de le faire revivre dans votre souvenir au travers de quelques images dans ce qui suit et ailleurs, partout dans ce bulletin.



Christophe Jean



Avec sa trompette



Depuis son entrée à l'ASIMAC lors de l'AG 2006



La même année, lorsqu'il participait au rallye de l'ASIMAC



L'an dernier, à l'AG, lorsqu'il faisait peser le jambon au président

Merci Christophe pour tes diverses contributions : lors de nos réunions mensuelles auxquelles tu assistais régulièrement ; lors de nos assemblées générales où tu étais toujours très actif et aussi pour la construction et pour l'évolution de notre site web « asimac.org » sur lequel ta fiche, parfaitement remplie, nous livre ton dernier commentaire : « *On ne se refuse rien à l'ASIMAC* »

Nous aurions bien voulu solliciter encore longtemps ta participation sympathique et bienveillante, un grand merci pour tout ce que tu nous as donné.

Christian Gironce.

La traditionnelle galette des rois au lycée de Sillac

Comme tous les ans, le deuxième jeudi de janvier, l'Amicale offre la galette des Rois aux élèves internes du Lycée.



Notre Président et le Proviseur présentent leurs vœux aux internes.

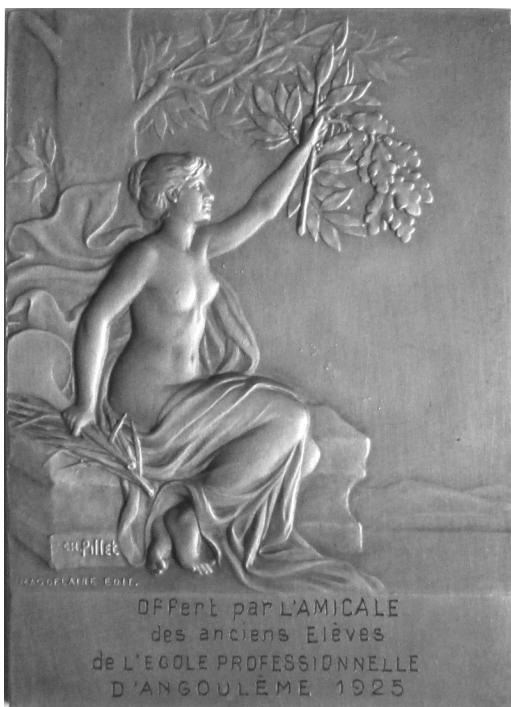
Par Lionel LOUIS
Lycée de Sillac



C'est l'occasion à Mr Le Proviseur, Vincent Carlier, ainsi que pour notre Président, François Lalut, d'adresser leurs meilleurs vœux aux élèves et aux personnes présentes. Une dizaine de membres du bureau s'est déplacée pour découper, avec efficacité, les galettes pour les internes de l'établissement.

Nous en profitons pour aller à la rencontre de ces élèves afin d'échanger avec eux. Chaque fois, c'est un moment très apprécié et constructif : notre Amicale est solidaire de cette jeune génération et s'efforce de rester à son contact.

Curiosité ...



La médaille côté recto.

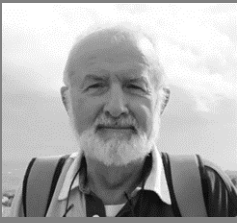


La médaille côté verso.

Nous avons trouvé, par hasard, une médaille en argent que nos anciens avaient fait graver vers 1925. Elle a attisé notre curiosité surtout qu'elle est l'œuvre d'un sculpteur célèbre, Charles Pillet. Nous ne connaissons pas la personne à qui elle a été adressée, M. Mongeaud, ni pourquoi celui-ci a été honoré. À notre connaissance, c'est la seule trouvée, à ce jour. La mémoire, toujours perspicace, de nos lecteurs sera peut-être moins défaillante que la nôtre et nous en saurons peut-être plus, grâce à vous ...

JT

Par Guy Pasquier
Lycée de Sillac



Sortie du 14 juin 2019 : le karst de La Braconne

9 h 30 : Notre rendez-vous est aux sources de la Touvre. Les retardataires habituels ne sont pas là

et la visite commence sans eux, abondamment et passionnément commentée par les spécialistes de la question, Michel Seguin et Michel Rouillé. Il suffit de regarder la photo ci-contre.

Bouillant, Dormant, effondrement du Bouillant, conduit, puits, conduit, puits,... vitesse de 4 à 5 m/s dans les conduits, faille, cheminée d'équilibre... les expressions se bousculent dans les têtes. Il faut suivre le guide



Le conférencier, Michel Seguin, captive ses auditeurs

avant qu'il ne nous perde définitivement à la Font Lussac à moins que ce ne soit sur les bords de l'Échelle ou ... en bas de l'échelle !

11 h : Nous sommes aux grottes du Quéroy pour la visite guidée par la propriétaire des lieux. Stalactites et stalagmites se succèdent accompagnées de commentaires « classiques et commerciaux » que ne partagent pas toujours nos spécialistes.

A la sortie, les estomacs se réveillent et nous nous installons



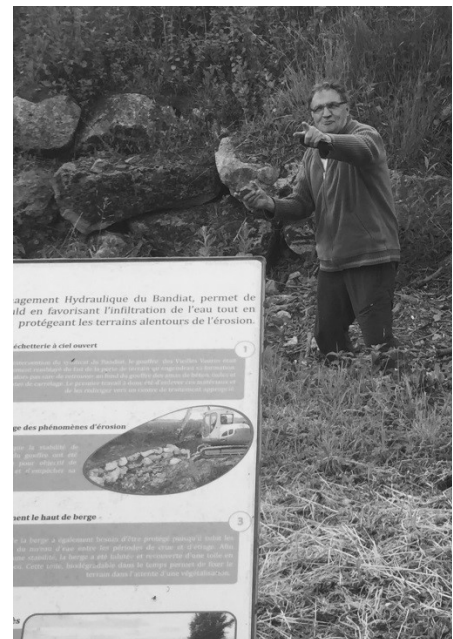
Notre Président François Lalut et Michel Seguin

pour un pique-nique mérité, tiré de nos sacs, bien remplis de nombreux solides et de liquides ...

14 h : Conférence : nous avons le plaisir d'assister à un exposé bien documenté et le karst n'a plus de secret pour nous, hormis celles et ceux qui ont eu l'outrecuidance de s'assoupir ; la matinée a été longue et le repas peut-être un peu trop arrosé !

15 h : Il est l'heure de passer de la théorie à la pratique sur les bords de la Tardoire et du Bandiat pour constater les pertes de Roby et des Vieilles Vaures (photo ci-contre)

17 h : Forêt de la Braconne avec la Grande Fosse et la Fosse Mobile puis, nous changeons de registre pour aborder la **métallurgie en ces lieux.**



Attention Claude à ne pas tomber dedans !

Il nous faut parlementer longuement avec le garde forestier pour pouvoir rejoindre en voiture, dans la forêt, les autres conférenciers, Serge Baron et Jean Lavoix. Nous sommes récompensés.

Avec moult détails, ils nous ont expliqué ce qu'étaient **une charbonnière** et **un bas-fourneau**, la première pour produire du charbon de bois nécessaire au second qui va fabriquer une masse de fer destinée au forgeage.

Puis, c'est la « visite », au sein de cette forêt, de sites ayant « abrité » ces deux activités. Qui pourrait penser, en cherchant des champignons, que des hommes et des femmes travaillaient ici ? Pourtant, on y trouve encore çà et là des « vestiges ferreux » de leur travail.

Il est tard et nous allons terminer la soirée dans un restaurant asiatique de Gond-Pontouvre, mais lequel ? *Texte et photos de Guy Pasquier.*



Bonne humeur assurée pour cette sortie réussie ... Merci à tous ...

Venez voir comment votre lycée a évolué.

Nostalgie garantie !

Participez à nos

**PORTES
OUVERTES!**

Lycée Charles Coulomb :

Samedi 15 février de 9 h à 13 h

Vendredi 13 mars de 16 h à 19 h

Samedi 14 mars de 9 h à 13 h

Lycée du bâtiment de Sillac :

Vendredi 14 février de 16 h à 20 h

Samedi 15 février de 9 h à 13 h

Vendredi 15 mai de 18 h à 20 h

Dimanche 8 mars 2020

Restaurant « **Le Domaine de Veuze** »

Au menu :

- Apéritif ;
- Potage ;
- Noix de saint jacques rôtie, émulsion de parmesan et truffe blanche ;
- Tournedos à la bordelaise et pommes de terre grenailles ;
- Plateau de fromages accompagné de sa salade ;
- Crème glacée à la vanille, pommes caramélisées et crumble spéculos ;
- Café ou thé.

Les vins sont inclus.

Journée des Anciens :

Dimanche 8 mars 2020

Restaurant : « **Le Domaine de Veuze** », allée de Veuze
16600 MAGNAC SUR TOUVRE (Tel : 06.31.42.95.49)

Programme :

- 10h00 Accueil des participants ;
- 10h15 Conférence « **Du plastique au carton ...** » ;
- 12h00 Début de la réunion ;
- 13h00 Apéritif et banquet.

Réservation pour le dimanche 8 mars 2020

Volet à retourner avant le 29 février 2020

M. Mme :

Adresse : Email :

Désirent retenir pour le Banquet au Domaine de Veuze : places x 30 €

Participeront à la Conférence à 10 h 15 : places

Font parvenir leur cotisation 2020 d'un montant de 18 €

Merci de régler à la réservation - Chèque à l'ordre de l'ASIMAC

Claude FOUILLAT	207 Ter, rue Fontchaudière—16000 Angoulême	06.03.20.38.56	claud.fouillat24@gmail.com
Christian GIRONCE	Pierre Dure—16400 Puymoyen	05.45.64.16.14	christian.gironce@wanadoo.fr
Lionel LOUIS	Chemin des Frégonnères—16290 St Saturnin	06.82.86.61.17	lionel-louis@orange.fr

ASIMAC

Lycée du bâtiment de Sillac

360, Route de Bordeaux

16000 ANGOULÊME

Contacts :

Christian GIRONCE

Pierre Dure
16400 PUYMOYEN
05.45.64.16.14
christian.gironce@wanadoo.fr

Claude FOUILLAT

207 ter, rue Fontchaudière
16000 ANGOULÊME
06.03.20.38.56
claud.fouillat24@gmail.com

Pensez à renouveler votre cotisation 2020

18 Euros à l'ordre de l'ASIMAC

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse e-mail :



Merci d'avance pour votre soutien ! Raymond, votre trésorier.

Signalez-nous votre changement d'adresse ou celle d'un copain de Promo

Nom : Prénom : Promo :

Nouvelle adresse :

Adresse e-mail :